


BULLETIN

20220605

Dossier 48787

THP Academie
8 av Eugene Bernard
04300 FORCALQUIER France
Nom agent : GUILIANI VINCENT

 06 74 71 35 23

Le 03/12/2021

Par les co-organisateur(s) :
TURQUOISE TO & THP ACADEMIE



REUNION

Du 06/06/22 au 15/06/22

Séjour

Voyage en groupe

*sous conditions



1AD PARTICIPANT

NOM :
PRENOM :

DETAILS

Vol Aller : AIR FRANCE en classe X-Economique

- Départ : 06/06/22 de PARIS-ORLY à 21:00 - Vol régulier n° AF642
Arrivée : 07/06/22 à ROLLAND GARROS à 10:00

Vol Retour : AIR FRANCE en classe X-Economique

- Départ : 14/06/22 de ROLLAND GARROS à 23:10 - Vol régulier n° AF671
Arrivée : 15/06/22 à PARIS-ORLY à 08:30
Nombre de personnes : 1

Assurance non incluse (1)

Du 06/06/22 au 15/06/22

Nombre de personnes : 1

(1) Nous vous recommandons de souscrire une de nos assurances voyage "multi-risques" optionnelles, incluant les garanties Epidémies et Pandémies. Consultez notre grille tarifaire pour les tarifs et détails des garanties. En refusant nos assurances, le client s'engage à fournir une attestation à jour et le numéro de police de son assurance personnelle.

Stage THP Reunion inclus (2)

Du 06/06/22 au 14/06/22

Nombre de personnes : 1

(2) Encadrement par l'athlète Julien Chorier et par Vincent Guiliani fondateur et organisateur THP Académie.

Accueil et Assistance

Le : 07/06/22

Nombre de personnes : 1

Transfert aller ROLLAND GARROS vers Hôtel LE RECIF - Saint Gilles

Transfert privé en bus groupe

Du 07/06/22 au 07/06/22

Nombre de personnes : 1

LE RECIF - Saint Gilles-St. Gilles - Chambre : CHAMBRE STANDARD a partager lit twin

Du 07/06/22 au 08/06/22

Soit 1 nuits / Nombre de personnes : 1

Supplément : Demi pension (Petit déjeuner, Diner) (inclus)

Supplément : Taxe de séjour (Paiement sur place) : 1.10 euros / pers

Sortie Running depuis St Gilles - (3)

Du 07/06/22 au 07/06/22

Nombre de personnes : 1

(3) selon programme remis avant le départ - susceptible d'être ajusté sur place selon les conditions météo et autres aléas

Transfert interhotel de LE RECIF - Saint Gilles vers GITE LA ROCHE MERVEILLEUSE - Cilaos

Transfert mini bus vers Entre Deux avec gestion bagages (7)

Du 08/06/22 au 08/06/22

Nombre de personnes : 1

(7) dépose du groupe au village Entre Deux et gestion des bagages avec remise au Gite Roche Merveilleuse à Cilaos
Picnic déjeuner inclus pour la journée du 08juin

GITE LA ROCHE MERVEILLEUSE - Cilaos - Chambre : Dortoir a partager lit simple

Du 08/06/22 au 10/06/22

Soit 2 nuits / Nombre de personnes : 1

Supplément : Demi Pension (4) (inclus)

Supplément : Taxe de séjour (Paiement sur place) : 1.10 EUR (5)

Supplément : picnic (6) (inclus)

(4) Petit-déjeuner dîner

(5) Taxe de séjour obligatoire, par jour et par adulte - à payer sur place

(6) picnic "rando" pour la journée du 09 et 10 juin

Journée Trail depuis Entre deux vers Cilaos, picnic inclus (8)

Du 08/06/22 au 08/06/22

Nombre de personnes : 1

(8) selon programme remis avant le départ - susceptible d'être ajusté sur place selon les conditions météo et autres aléas

Journée Trail depuis Cilaos vers Piton des neiges a/r, picnic inclus (9)

Du 09/06/22 au 09/06/22

Nombre de personnes : 1

(9) selon programme remis avant le départ - susceptible d'être ajusté sur place selon les conditions météo et autres aléas

Transfert interhotel de GITE LA ROCHE MERVEILLEUSE - Cilaos vers GITE LA MANDOZE - Salazie

Gestion des bagages entre Cilaos et Salazie (10)

Du 10/06/22 au 10/06/22

Nombre de personnes : 1

(10) Prise des bagages en début de matinée lors du check out au Gite La Roche Merveilleuse et dépose au Gite La Mandoze dans l'après midi pour check in

GITE LA MANDOZE - Salazie - Chambre : Dortoir a partager lit simple

Du 10/06/22 au 11/06/22

Soit 1 nuits / Nombre de personnes : 1

Supplément : Demi Pension (Petit déjeuner, Diner) (inclus)

Supplément : Taxe de séjour (Paiement sur place) : 1.10 EUR

Supplément : picnic (inclus)

Journée Trail depuis Cilaos vers Salazie, picnic inclus (11)

Du 10/06/22 au 10/06/22

Nombre de personnes : 1

(11) selon programme remis avant le départ - susceptible d'être ajusté sur place selon les conditions météo et autres aléas

Transfert interhotel de GITE LA MANDOZE - Salazie vers LE RECIF - Saint Gilles

Gestion des bagages entre Salazie et St Gilles (13)

Du 11/06/22 au 11/06/22

Nombre de personnes : 1

(13) Prise des bagages en début de matinée le 11juin lors du check out au Gite La Mandoze et dépose à l'hotel Le Recif dans l'après midi pour check in le 12Juin

GITE LE PAVILLON - Grand Place Mafate - Chambre : Dortoir a partager lit simple

Du 11/06/22 au 12/06/22

Soit 1 nuits / Nombre de personnes : 1

Supplément : Demi Pension (inclus)

Supplément : picnic (inclus)

Offres : mode autonomie (sans bagage autre que le sac trail du 11 au 12) (12) (inclus)

(12) Lors de cette étape dans le cirque de Mafate, vous portez également vos affaires de toilette et vos vêtements de rechange

Journée Trail depuis Salazie vers Mafate (Grand Place les Hauts), picnic inclus (14)

Du 11/06/22 au 11/06/22

Nombre de personnes : 1

(14) selon programme remis avant le départ - susceptible d'être ajusté sur place selon les conditions météo et autres aléas

Transfert interhotel de GITE LE PAVILLON - Grand Place Mafate vers LE RECIF - Saint Gilles

Transfert avec 2 mini bus depuis Maida vers St Gilles / .

Du 12/06/22 au 12/06/22

Nombre de personnes : 1

LE RECIF - Saint Gilles-St. Gilles - Chambre : CHAMBRE STANDARD a partager lit twin

Du 12/06/22 au 14/06/22

Soit 2 nuits / Nombre de personnes : 1

Supplément : Demi pension (Petit déjeuner, Diner) (inclus)

Supplément : Taxe de séjour (Paiement sur place) : 2.20 euros/pers

Journée Trail depuis Mafate vers Saint Gilles (sortie Maida), picnic inclus (15)

Du 12/06/22 au 12/06/22

Nombre de personnes : 1

(15) selon programme remis avant le départ - susceptible d'être ajusté sur place selon les conditions météo et autres aléas

Sortie Running depuis St Gilles (16)

Du 13/06/22 au 13/06/22

Nombre de personnes : 1

(16) selon programme remis avant le départ - susceptible d'être ajusté sur place selon les conditions météo et autres aléas

Soiree conférence animée par Julien Chorier (17)

Du 13/06/22 au 13/06/22

Nombre de personnes : 1

(17) incluse dans le cadre de la THP Reunion

Transfert retour Hôtel LE RECIF - Saint Gilles vers ROLLAND GARROS

Transfert prive en bus groupe

Du 14/06/22 au 14/06/22

Nombre de personnes : 1

Sortie Running depuis St Gilles - matin (2h environ) suivi d'un debriefing de la semaine (18)

Du 14/06/22 au 14/06/22

Nombre de personnes : 1

(18) selon programme remis avant le départ - susceptible d'être ajusté sur place selon les conditions météo et autres aléas

Montant du package de base :

1674 €

Taxe aéroport

Nombre de personnes : 1

276

TOTAL CLIENT :

1950 €

Montant total pour 1 participant : 1950 € (Dont taxes aériennes : 276 €)

INFORMATIONS IMPORTANTES

CONDITIONS RESERVATION Groupe THP Reunion.

Pour votre information, un acompte de 40 % est réclamé lors de votre inscription afin de valider votre dossier.

Le montant à verser est de 780.00 € €

Le solde sera à verser 30 Jours avant le départ.

Dans le cadre de cette réservation Groupe THP Réunion, la confirmation définitive du départ vous sera notifiée le 01/03/22.

CONDITIONS ANNULATION Groupe THP Réunion :

sans frais jusqu'au 01/03/2022

50 % de frais de 89 Jours à 30 Jours du départ

100 % de frais de 29 jours au jour du départ

ces conditions annulent et remplacent les conditions classiques de l'organisateur

LES PRIX affichés sont avec un départ de Paris en classe économique. Pour les départs de province, n'hésitez pas à consulter votre conseiller en voyage.

En option : assurance multirisques avec couvertures Covid : compter 55€/pers en supplément sur demande.

(Comprenant : Frais annulation toutes causes justifiées - Départ et retour manqués - Bagages - Retard transport - Assistance Rapatriement

- Interruption totale de voyage - Voyage de compensation - Responsabilité civile - comprenant les Garanties Spéciales Epidémies et Pandémies)

NIVEAU Les sorties Trail / Randonnées de ce voyage sont accessibles à toute personne en bonne forme physique ayant une pratique du Trail régulière. Certaines montées peuvent être raides et certains sentiers légèrement vertigineux ou glissants, mais ils sont généralement sécurisés et votre guide est là pour vous aider si besoin.

INFORMATIONS VOYAGEURS

INFORMATIONS CONTRACTANT

Client, le contractant est voyageur *	Oui	Non		
Nom de l'agence	THP ACADEMIE			
Nom de l'agent	GUILIANI	Prénom de l'agent	VINCENT	
Adresse	8 AV EUGENE BERNARD			
Code postal	04300	Ville	FORCALQUIER	
Email	contact@thpacademie.com	Téléphone	0674713523	

INFORMATIONS VOYAGEURS

Nom figurant sur le passeport		Prénom	
Civilité	Mr	Date de naissance *	Obligatoire pour enfant et bébé

MINEUR NON-ACCOMPAGNE

Contact du mineur non-accompagné sur le lieu du séjour :

VOS DONNÉES PERSONNELLES

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. Pour l'organisation de votre voyage, nous vous informons que certains pays et/ou prestataires requièrent la transmission de certaines de vos données personnelles à l'effet de remplir des formulaires et/respecter des consignes relatives à leur système de réservation et/ou contrôle. A cet effet, nous pourrions être dans l'obligation de communiquer à ces prestataires, les données suivantes : noms, prénoms, sexe, date de naissance.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir les promotions et sollicitations du détaillant (vendeur-distributeur) exclusivement (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

Oui Non *

L'organisateur s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel vous concernant à des tiers. Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat
 - Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.
- Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.
Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse du détaillant.

INFORMATIONS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

De façon générale, ce voyage est adapté aux personnes à mobilité réduite : Oui Non *

Besoins particuliers exprimés par le voyageur à mobilité réduite :

Nous conseillons d'obtenir plus d'informations auprès de nos conseillers sur les caractéristiques du voyage selon la demande du

voyageur au regard de ses besoins particuliers. Le règlement européen 1107/2006 oblige aux clients dans le cadre du transport aérien à se signaler au moins 48h avant l'heure de départ du vol afin que l'organisateur, l'agence, et le transporteur puissent faire le nécessaire pour l'assistance en aéroport et en vol.

INDIVIDUELS REGROUPÉS OU GROUPE

Si votre voyage est rattaché à un voyage de groupe, les conditions "Paiement et Annulation" du Groupe peuvent être différentes d'un voyage individuel :

Veillez les retrouver dans la rubrique "Informations importantes" et "Conditions Tarifaires et Annulation" de ce bulletin d'inscription.

Dans le cadre d'un voyage de noces ou anniversaire de mariage, merci de nous indiquer la date de mariage :

(rappel : vous devez voyager avec un document officiel original afin de justifier les remises accordées auprès des compagnies aérienne et différents partenaires hôteliers)

FORMALITÉS, SANITAIRES

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage, vous devez vérifier que chacun des voyageurs, en fonction de sa situation personnelle et de sa nationalité, est en possession des formalités exigées et obligatoires.

Passeport individuel en cours de validité, encore valable 6 mois après la date de retour ou carte d'identité plastifiée en cours de validité.

Informations pour les ressortissants français. Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination. Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.

ATTENTION : vous devrez communiquer les mêmes informations ci-dessus (nom, prénom(s), date de naissance et sexe) à l'identique pour remplir tous autres formulaires requis pour l'accomplissement de votre voyage, notamment avec des vols sur des compagnies américaines ou pour un voyage avec transit ou à destination des USA. A défaut de respecter cette procédure, vous vous exposez à un refus d'entrée sur le territoire de transit ou de destination.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

<https://www.pasteur.fr/fr>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

DELAIS : Certaines démarches administratives pour l'obtention d'un passeport ou un visa peuvent prendre plusieurs semaines. Avant votre inscription il est impératif de vérifier les délais dans votre ville ou lieu de résidence. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de refus ou manquement à ces formalités administratives.

MINEURS :

Les demandes d'inscription concernant les mineurs devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère ou du tuteur ». Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille d'être en possession en fonction de la destination et en plus des pièces d'identité (carte identité nationale ou passeport selon le cas) d'une autorisation de sortie de territoire.

CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.

CONDITIONS TARIFAIRES & ANNULATION

PAIEMENT

Règlement selon vos conditions habituelles.

CONDITIONS RESERVATION Groupe THP Reunion. Pour votre information, un acompte de 40 % est réclamé lors de votre inscription afin de valider votre dossier. Le montant à verser est de 780.00 € Le solde sera à verser 30 Jours avant le départ. Dans le cadre de cette réservation Groupe THP Réunion, la confirmation définitive du départ vous sera notifiée le 01/03/22. **CONDITIONS ANNULATION Groupe THP Réunion :** sans frais jusqu'au 01/03/2022 50 % de frais de 89 Jours à 30 Jours du départ 100 % de frais de 29 jours au jour du départ ces conditions annulent et remplacent les conditions classiques de l'organisateur LES PRIX affichés sont avec un départ de Paris en classe économique. Pour les départs de province, n'hésitez pas à consulter votre conseiller en voyage. En option : assurance multirisques avec couvertures Covid : compter 55€/pers en supplément sur demande. (Comprenant : Frais annulation toutes causes justifiées - Départ et retour manqués - Bagages - Retard transport - Assistance Rapatriement - Interruption totale de voyage - Voyage de compensation - Responsabilité civile - comprenant les Garanties Spéciales Epidémies et Pandémies) NIVEAU Les sorties Trail / Randonnées de ce voyage sont accessibles à toute personne en bonne forme physique ayant une pratique du Trail régulière. Certaines montées peuvent être raides et certains sentiers légèrement vertigineux ou glissants, mais ils sont généralement sécurisés et votre guide est là pour vous aider si besoin. €

Solde 30 jours avant la date de départ : 1170 €

Toute transaction refusée rendra la réservation invalide. Le détaillant et l'organisateur se réservent le droit, en cas de non-respect du

calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le client et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous

ASSURANCES

Aucune assurance voyage (assistance rapatriement ou assurance annulation ou autres) n'est incluse dans les voyages proposés par l'organisateur Turquoise TO. Nous vous recommandons de souscrire notre assurance voyage "multi-risques". Consultez notre grille tarifaire pour les tarifs et détails des garanties. En refusant nos assurances, le client s'engage à fournir une attestation à jour et le numéro de police de son assurance personnelle.

Je refuse l'assurance proposée

RÉVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 30 jours avant le départ. La hausse sera détaillée sur la part du prix concernée : Part du Transport / Redevances et taxes connues à la date du contrat / Part des achats en Devises.

Taux de référence :

USD : 1.170000

CHF : 1.078700

OMR : 0.456000

XPF : 119.332000

MXN : 23.617000

IDR : 16864.845000

AED : 4.300000

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE VOYAGEUR

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Frais de modification du contrat

Le voyageur a la possibilité de modifier le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne et selon les nouvelles conditions tarifaires et disponibilités). N'entraîne aucun frais de modification émanant du client : augmentation du nombre de participants (seules les conditions tarifaires dépendantes des disponibilité peuvent changer), changement de formule repas. Toute demande de changement ou correction de nom et/ou prénom, date de départ, acheminement, lieu de séjour, déroulement du programme est considérée comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription. Les frais perçus sont ceux indiqués dans la rubrique « frais d'annulation ».

Barème de modification (par personne) sauf si billets émis et conditions spécifiques des frais réels

- à plus de 30 jours avant le départ : 50 €
- moins de 30 jours avant le départ : se référer aux conditions d'annulation

Frais d'annulation partielle

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même voyage annule(nt) leur participation à un voyage maintenu pour les autres participants :

- Pour les prestations personnelles (non partagées) : les frais d'annulation ci-dessus (3.1) seront calculés pour le(s) voyageur(s) qui annule(nt) sur le prix des prestations (billets d'avion...) non consommées du voyage à la date de l'annulation,
- Pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au(x) participant(s) qui annule(nt) sur leur quote part des prestations partagées du voyage
- Lorsque plusieurs voyageurs se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par l'organisateur ou le détaillant pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement

Frais d'annulation/résolution du contrat

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du voyage) :

Barème d'annulation (par personne, sur le prix total du voyage) sauf si billets émis et conditions spécifiques**

- à plus de 30 jours avant le départ : 200 € par personne
- entre 29 jours et 21 jours avant le départ : 25 %
- entre 20 jours et 8 jours avant le départ : 50 %
- entre 7 jours et 2 jours avant le départ : 75 %
- moins de 2 jours avant le départ : 100 %

? A compter de 30 jours avant le départ toute modification ou annulation entraîne une facturation minimum de 200 € de frais. **Dès lors que les billets sont émis au profit des clients, les frais des compagnies et conditions tarifaires s'appliquent.

N'entraîne aucun frais de modification émanant du client : augmentation du nombre de participants, changement de formule repas.

Frais réels d'annulation :

L'annulation du contrat par le voyageur donnera lieu à l'application des frais réels supportés par l'organisateur et le détaillant en cas de conditions spécifiques moins favorables émanant des prestataires hôteliers (produits complexes ou lors de certaines saisons notamment) et en cas d'émission anticipée des billets d'avion. L'organisateur se réserve la possibilité d'émettre les billets selon les prérogatives obligatoires des compagnies aériennes. Les billets peuvent être ainsi émis à plus de 30 jours de la date du départ, et sans préavis, impliquant alors les frais supplémentaires présentés dans le cadre ce contrat et selon les conditions particulières de vente de l'organisateur.

CONDITIONS & INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Aérien - AIR FRANCE

En cas d'annulation avant le départ 200 euros de pénalités par billet et en cas de no show 100 % de frais (sauf tarif promotionnel 100% de pénalité)
Vos billets seront modifiables avant le départ avec 150 euros de pénalité par billet. (sauf tarif promotionnel 100% de pénalité)

Hébergement - LE RECIF - Saint Gilles

Conditions d'annulations Du 23/12 au 02/01/22 : A moins de 45 jours : 100% de frais Le reste d l année : 30-21 jours avant: 25% de frais 20-8 jours avant: 50% 7-3 jours avant: 75% Moins de 3 jours avant: 100%

Les conditions & informations spécifiques présentées peuvent évoluer selon les offres en cours. Se référer si nécessaire aux conditions présentées sur la proposition de vente (bulletin d'inscription, proforma, facture).

ANNULATION DE L'ORGANISATEUR OU LE DÉTAILLANT

Dans le cadre d'un voyage individuel regroupé, l'organisateur ou l'agence peuvent annuler le voyage si le nombre minimum de participants n'est pas inscrit et selon un barème et calendrier précisés.

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.

CONTACT - RESPONSABILITÉ - RÉCLAMATIONS

CONTACT

La réglementation impose de donner l'information suivante aux voyageurs (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) du représentant local de l'organisateur, d'un point de contact ou d'un service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace.

1. AVANT LE VOYAGE : Le détaillant (agence de voyages) est votre point de contact et répond aux questions en relation avec l'organisateur.

2. PENDANT VOTRE VOYAGE : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler aux contacts ci-dessous dans les meilleurs délais. Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès des contacts ci-dessus en cas de difficulté sur place.

- **Le détaillant** : votre agence de voyages reste un point de contact

- **L'organisateur** : Turquoise Tour Operator **Adresse** : 1 bis rue Joseph Cabassol 13100 Aix en Provence **E'Mail** : localagent@turquoise-to.fr **Téléphone** : 00.33.(0)4.86.11.10.08 (lundi au vendredi 09h30-18h30 Samedi 10h-17h00)

- **L'agence locale** : Nous communiquons lors de la remise du carnet de voyage, soit environ 3 semaines dans le départ, l'identification d'un point de contact local avec ces coordonnées téléphoniques d'urgence (24h/24).

3. APRES LE VOYAGE : Le détaillant (agence de voyage) est votre point de contact et répond aux questions en relation avec l'organisateur.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

RESPONSABILITÉ

Le détaillant et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur Turquoise Tour Operator est membre de l'APST, Association Professionnel de Solidarité du Tourisme qui assure sa garantie financière

Nom APST adresse 15Avenue Carnot 75017 Paris

ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur Turquoise Tour Operator souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de :

nom : HISCOX EUROPE UNDERWRITING LIMITED transféré vers HISCOX S.A. (HSA) au 01/01/19; groupe HISCOX Luxembourg.

Adresse Hiscox France 12 Quai des Queyries CS41177 33072 Bordeaux.

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage, dès lors que le forfait n'a pas produit d'effets. Vous êtes tenu d'informer

l'organisateur et le détaillant de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués par votre conseiller.

RECLAMATIONS & MEDIATION

En cours de voyage

Nous vous invitons à contacter l'organisateur ou le détaillant si vous constatez une non-conformité dans la réalisation des prestations de votre voyage, en composant notre numéro d'urgence dont les coordonnées vous seront communiquées sur les documents remis par l'organisateur. En cas de réclamation, il sera tenu compte, le cas échéant, de votre absence de signalement de toute non-conformité dans la réalisation des prestations au cours de votre voyage dès lors qu'elle pourrait avoir des conséquences financières.

Après votre voyage

Chaque voyageur a la possibilité d'adresser une réclamation sur les conditions de réalisation des prestations de son voyage par écrit à l'organisateur ou au détaillant, dans les meilleurs délais après la date de retour du voyage, accompagnée des pièces justificatives. Après avoir saisi notre Service Qualité et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, vous pouvez saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17. Vous trouverez également toutes les modalités de saisine sur le site internet: www.mtv.travel.

EXIGENCES PARTICULIERES DU VOYAGEUR

Il s'agit ici non pas de l'expression des besoins particuliers du voyageur à mobilité réduite mais de demandes particulières type « vue mer », « chambre supérieure » « coucher de soleil » « lit bb » etc.. L'article R.211—mentionne la possibilité de porter au contrat ces exigences émanant du voyageur avec une information spécifique claire et compréhensible. L'organisateur s'engage à faire parvenir ces demandes particulières auprès de ces différents fournisseurs et de les faire appliquées dans la mesure du possible. Certaines d'entre elles ne pourront pas être considérées comme confirmées définitivement car dépendantes des remplissages et autres cas prioritaires. En exemple : une catégorie de chambre rez de chaussée offrant une vue spécifique demandée par le client ne pourrait finalement pas être attribuée si une personne à mobilité réduite devenait prioritaire et ne pourrait donc pas faire l'objet d'une réclamation comme le prévoit l'article R.211-9.

SIGNATURE

Je soussigné _____ * agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres voyageurs inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion du présent contrat – de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions de vente de voyages et du formulaire standard d'information des droits du voyageur, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document .

Signature précédée de "bon pour accord"

Le client

Le vendeur

DROITS DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise Turquoise TO sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Turquoise TO dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre

l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs ont le droit d'obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Turquoise TO a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) qui assure sa garantie financière. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité : APST 15 avenue Carnot 75017 Paris.

si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Turquoise TO.
Le texte de transposition de la directive (UE) 2015/2302 en France est accessible sur le site de Légifrance à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>